

C'est quoi ce...

projet de loi C-49 ?

Le gouvernement a présenté le projet de loi C-49 pour modifier la loi sur l'immigration. Le gouvernement prétend qu'il vise à empêcher les passeurs d'aider les gens à entrer au Canada illégalement. Mais au fait, les changements proposés vont punir les clients des passeurs – incluant les réfugiés qui fuient le danger. Si le projet est accepté, il permettra au Ministre de la Sécurité publique de « désigner » un « groupe » de personnes s'il soupçonne que le groupe est entré au Canada par l'entremise de passeurs par profit.

Lorsqu'un groupe de migrants est désigné, tous les membres du groupe seront punis et seront :

EMPRISONNÉS. L'emprisonnement durera un minimum d'UN AN sans révision, si la personne n'est pas d'abord déportée ou reconnue réfugiée. Ceci inclut les enfants, les personnes enceintes et les personnes âgées.

PRIVÉS de l'accès aux services de santé adéquats

PRIVÉS de la résidence permanente pendant 5 ANS, même après avoir été reconnus réfugiés.

EMPÊCHÉS de se réunir avec leur famille pendant 5 ANS (incluant les conjoints et conjointes et les enfants) après avoir reçu le statut de réfugié

PRIVÉS du droit de quitter le Canada pendant 5 ANS après avoir obtenu le statut de réfugié

PRIVÉS du droit à l'appel si leur demande d'asile est rejetée

C'EST CARRÉMENT UN PROJET DE LOI ANTI-RÉFUGIÉ!

Le Projet de loi C-49 est illégal : L'emprisonnement sans révision **VIOLE** la Charte Canadienne des droits et libertés, qui s'applique à tous les êtres humains, incluant les migrants!

La punition des réfugiés pour entrée illégale au Canada **VIOLE** la Convention sur les réfugiés (article 31), que le Canada a signé! Les réfugiés n'ont pas de choix; ils fuient pour sauver leur vie!

Priver les réfugiés de leur liberté de circulation **VIOLE** la Convention sur les réfugiés qui dit clairement que les gouvernements doivent donner un titre de voyage aux réfugiés pour leur permettre de voyager en dehors du pays (article 28)!



Canadian Council for Refugees
Conseil canadien pour les réfugiés

Non mais vraiment...

Est-ce que le projet de loi C-49 va décourager les gens d'employer les passeurs?
NON. Les gens se tournent vers les passeurs parce qu'ils sont désespérés – souvent parce qu'ils sont persécutés et ont besoin de s'échapper. Et c'est rare que les réfugiés connaissent les lois du pays d'accueil. Parfois, ils ne savent même pas dans quel pays ils aboutiront avant de commencer leur voyage.

Qu'est-ce que nos députés devraient faire? Nos députés devraient voter contre le projet de loi C-49 en deuxième lecture. Le gouvernement devrait s'adresser au problème des passeurs sans punir les réfugiés.

Qu'est-ce que nos députés devraient faire? Nos députés devraient voter contre le projet de loi C-49 en deuxième lecture. Le gouvernement devrait s'adresser au problème des passeurs sans punir les réfugiés.

Qu'est que tu peux faire? Contacte ton député et demande-lui de voter contre le projet de loi. Dépêche-toi, ils vont voter très bientôt! ccrweb.ca/fr/c49.

Dis NON au projet de loi C-49 : le projet de loi anti-réfugié



- APPELLE
- ÉCRIS
- ENVOIE UN COURRIEL
- RENCONTRE
- MANIFESTE

PRENDS ACTION POUR PROTÉGER LES DROITS DES RÉFUGIÉS!



Pour plus d'information sur le projet de loi C-49 et d'autres enjeux :
www.ccrweb.ca

